



INFORMATION CFDT
COMITÉ TECHNIQUE ADMINISTRATION CENTRALE
24 SEPTEMBRE 2015

Représentants de la CFDT : Frédéric NABUCET, Anne-Michèle VACHER, Sophie LARDENOIS, Agnès DESOINDRE, Emmanuella SCETBUN,

Le CT AC était présidé par la secrétaire générale Valérie METRICH-HECQUET.

L'ordre du jour était le suivant :

Point d'actualité sur le déménagement de l'administration centrale

Point sur les effectifs en administration centrale

Point sur les retraites

Point sur les primes versées aux agents au titre de 2014

Point sur les CET

Logiciel CASPER

EN PREAMBULE

La SG indique la tenue des groupes de travail :

- ***RIALTO/Récupérations de heures supplémentaires : novembre 2015***
- ***Télétravail : décembre 2015***

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

1 – DÉMÉNAGEMENT ADMINISTRATION CENTRALE

Le CR CFDT du 9 septembre.2015 actualisé suite à ce CT AC est disponible en cliquant sur ce lien suivant ([Cliquer ici](#))

Le schéma de stratégie immobilière de l'administration centrale est en ligne avec une actualisation tous les vendredis soirs ([Cliquer ici](#))

La CFDT demande un accompagnement des agents et une attention particulière sur les modalités de déménagement. Elle souhaite éviter les bureaux à 3 personnes dans cette phase transitoire.

L'administration indique que la demande d'accompagnement sera satisfaite. Elle précise que des visites du site de Barbet de Jouy seront organisées dès les locaux libérés. Une fiche d'information relative aux modalités de déménagement sera diffusée à chaque agent.

Les bureaux à 3 personnes seraient au nombre 20 en prévision . Des exemples d'aménagement seront réalisés dans un « bureau témoin ».

Pour de plus amples informations, contacter :

Agnès **DESOINDRE**, Emmanuella **SCETBUN**

2 – EFFECTIFS EN ADMINISTRATION CENTRALE

Structure	Effectif au 01/01/2015	Plafond d'emploi 2015 en ETP
SG	927	922,5*
DGPAAT	342,3	342
DGAL	215,9	212
DGER	134,7	147
CGAAER	170,6	170
Cabinet et B Cab	125,8	123
Autres**	53	53,5
Ensemble	1970,1	1970,5

Les plafonds à atteindre au 31/12/2015 sont :

- **SG : 922,5** soit moins 8 ETP par rapport au plafond 2014
- **DGAL : 212** soit moins 2 ETP par rapport au plafond 2014
- **DGER : 147** soit moins 1 ETP par rapport au plafond 2014
- **DGPAAT : 342** soit moins 3 ETP par rapport au plafond 2014
- **CAB ET BCAB : 123,5** soit moins 1 ETP par rapport au plafond 2014
- **CGAER : 170** soit moins 2 ETP par rapport au plafond 2014

Au total, en administration centrale, le nombre des ETP est de **1970,5**. Les effectifs au 01/01/2015 sont identiques à ceux de plafond fixé pour 2015.

Le plafond 2015 est en recul de 17 ETP par rapport à 2014.

Si l'on raisonne à périmètre constant, le nombre des ETP est en baisse de 10.4% depuis 2011 soit **126,1 ETP** supprimés sur la période.

Pour mémoire, les effectifs de l'administration centrale ont été réduits de **80 ETP** en 2012, de **54,3 ETP** au cours de l'année 2013 et de **21,5 ETP** en 2014. La CFDT note une tendance à la baisse dans la réduction des effectifs et elle demande quelles sont les prévisions pour les prochaines années.

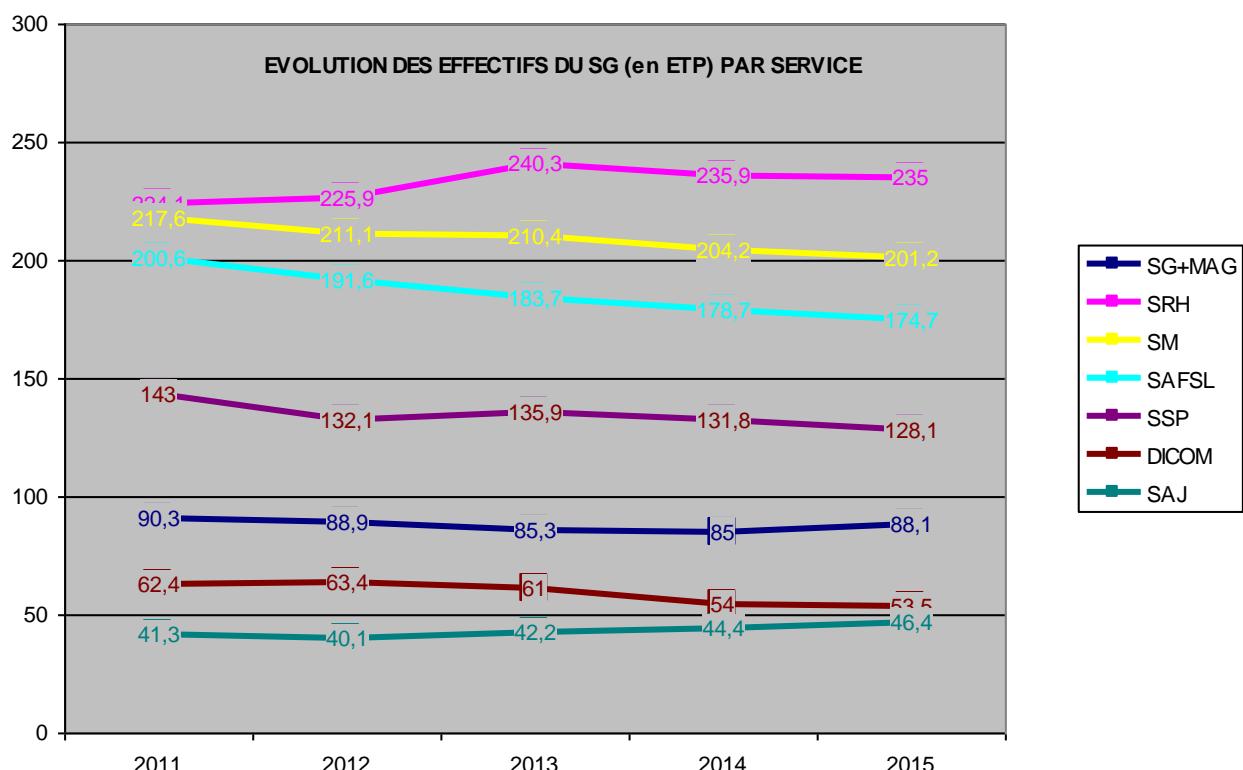
L'administration indique que les plafonds d'emplois 2016 seront connus mercredi prochain lors de la présentation du budget par le ministre. Elle ne souhaite donc pas communiquer de chiffres.

La répartition des ETP par catégorie fait apparaître que l'administration centrale compte **1295 ETP de catégorie A (65%)**, **386 ETP de catégorie B (20%)** et **288 ETP de catégorie C (15%)**.

Ces proportions sont très variables selon les directions. Ainsi 75% des agents des directions techniques (DGAL, DGPE (ex. DGPAAT), DGER) sont des agents de catégorie A contre 57% au SG et 47% au BCAB .

La répartition des agents par catégorie selon les services du SG montre que le SAJ, la DICOM et le service de la modernisation comptent les plus fortes proportions d'agents de catégorie A. (respectivement 87%,78% et 75%).

L'évolution des effectifs du SG par grands services montre que c'est le **SAFL qui enregistre la plus forte diminution sur la période 2011-2015 (-25 ETP)**. Viennent ensuite le **service de la modernisation et le SSP (-15 ETP chacun)**. Le SRH et le SAJ sont stables en effectifs (Voir graphique ci-dessous).



3 – POINT SUR LES RETRAITES

929 départs en retraite ont été enregistrés en 2014 au ministère de l'agriculture.

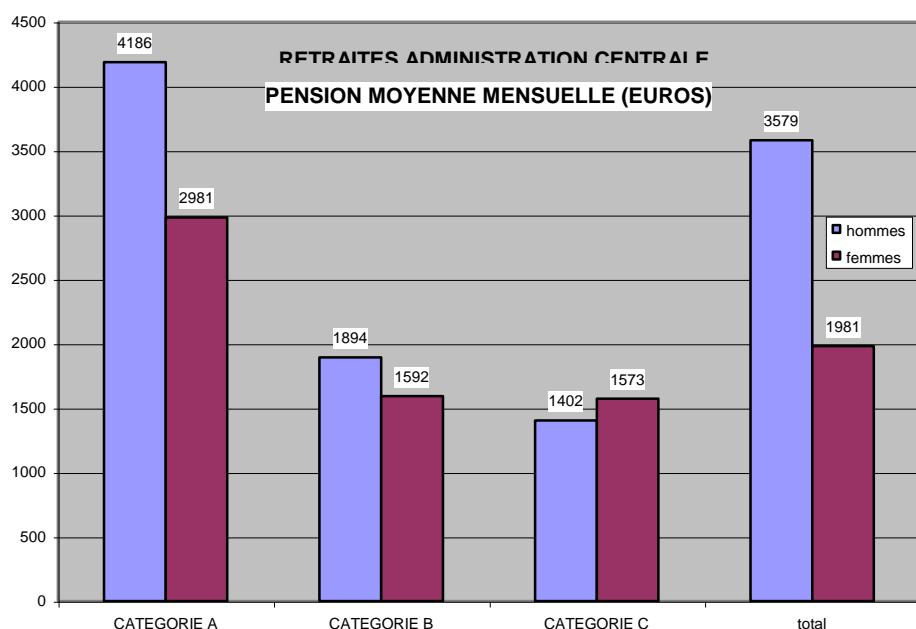
En administration centrale, **69 fonctionnaires** (41 hommes et 28 femmes) ont demandé leur retraite en 2014. **39 agents** sont des agents de **catégorie A**, **15** sont de **catégorie B** et **15** sont de **catégorie C**.

L'age moyen de départ est de 64 ans et demi (65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes).

Les départs en « retraite sur demande » sont les plus fréquents (60%). A noter que 30% des départs en retraite sont des « retraite par limite d'age ».

Sur les 69 départs en retraite, on enregistre 51 avec surcote (**73%**) et 15 départs sans décote ni surcote (**21%**) et 3 départs avec décote (4%).

On peut noter de gros écarts sur le montant de la pension moyenne mensuelle entre les hommes et les femmes. : 3579 euros mensuels pour les hommes et 1981 euros pour les femmes. C'est en catégorie A que les écarts hommes –femmes sont les plus importants (4186 euros/mois pour les hommes et 2981 euros/ mois pour les femmes).



L'administration indique que l'administration centrale accueille fréquemment des agents de catégorie A en fin de parcours professionnel après une carrière en services déconcentrés et qu'on constate le plus souvent pour ces derniers des départs à proximité de la limite d'âge .

4 – POINT SUR LES PRIMES VERSEES EN ADMINISTRATION CENTRALE

Les documents fournis par l'administration portent sur la PFR 2014 des administrateurs civils, des attachés d'administration et des secrétaires administratifs ainsi que l'évolution 2013-2014 des primes de ces trois catégories d'agents.

Globalement, on peut constater une évolution des primes entre 2013 et 2014 assez resserrée autour de la moyenne pour chaque corps.

PFR 2014 – secrétaires administratifs (313 agents)

Les coefficients fonctions des secrétaires administratifs s'échelonnent de 4 à 5. 61% des secrétaires administratifs bénéficient d'un coefficient fonctions de 4.5 (cœur de métier).

Les coefficients résultats sont compris entre 2 et 5.5. 67% des secrétaires administratifs bénéficient d'un coefficient résultats compris entre 3 et 4.

Entre 2013 et 2014, 37% des secrétaires administratifs ont vu leur montant de primes maintenu et 52% une légère augmentation (inférieure à 5%).

PFR 2014 – attachés d'administration (313 agents)

Les coefficients fonctions des attachés s'échelonnent de 1.5 à 5, mais 66% des attachés ont un coefficient fonctions de 2.5 (cœur de métier).

Les coefficients résultats sont quant à eux compris entre 2 et 4.5. Près de la moitié des attachés bénéficient d'un coefficient résultats dans la fourchette 3 à 3.5.

Entre 2013 et 2014, les primes des attachés sont stables pour 70% d'entre eux.

PFR 2014 – administrateurs civils (25 agents)

Les coefficients fonctions des administrateurs civils s'échelonnent de 3 à 6 tandis que les coefficients résultats sont compris entre 2.5 et 4.5.

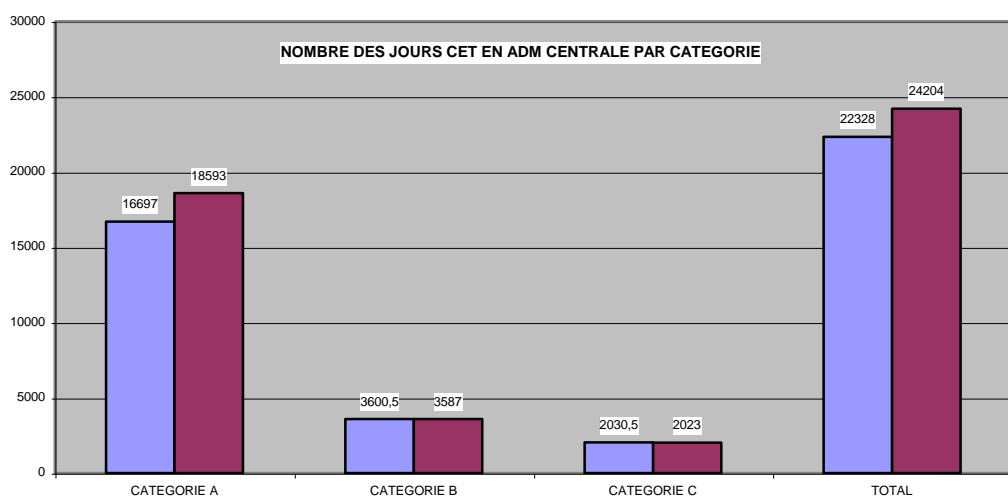
Entre 2013 et 2014, 90 % des administrateurs civils ont bénéficié d'une évolution de primes comprise entre 0 et 10%.

5 - POINT SUR LES CET

Nombre des jours CET :

Les statistiques de l'administration font apparaître une augmentation globale du nombre des jours CET entre 2013 et 2014 (**24204 jours en 2014 contre 22328 jours en 2013** soit une augmentation de **1876 jours**).

Cette augmentation est essentiellement imputable aux agents de catégorie A (**18593 jours en 2014 contre 16697 en 2013 soit +1896 jours**). Pour les agents de catégorie B, le nombre des jours CET est en légère diminution.



Pour les agents de catégorie A, le nombre des jours CET augmente essentiellement pour les agents âgés de 50 à 60 ans (**+1361 jours**) et pour les agents âgés de plus de 60 ans (**+615 jours**).

Nombre des CET :

Le nombre total de bénéficiaires de CET s'élève à **1292 en 2014** contre **1267** en 2013. Environ, les 2/3 des agents d'administration centrale détiennent un CET.

Le nombre des CET détenus par des agents de catégorie A augmente entre 2013 et 2014 (+31 CET) alors qu'il diminue pour les catégories B et C.

Pour les catégories A, le nombre des jours par CET passe de **19,3 jours en moyenne à 20,7 jours**).

Pour les catégories A, c'est également entre 50 et 670 ans que le nombre des CET augmente (**+51 CET au total** dont 26 CET entre 50 et 60 ans et 25 CET entre 60 et 70 ans).

Pour la CFDT, les données CET présentées ne constituent pas un argument solide pour ne pas autoriser la récupération des heures supplémentaires.

La CFDT rappelle que les aménagements du temps de travail tels que comptes épargne temps, horaires variables, etc. sont liés, de manière positive, à l'amélioration de la qualité du service rendu dans la fonction publique.

Ces aménagements ont un impact positif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des agents, ce qui constitue un des éléments contribuant à améliorer la santé des salariés.

De plus, l'absentéisme s'est considérablement réduit depuis la mise en place des aménagements du temps de travail.

La CFDT note que le nombre de jours par CET est en moyenne de 19.3 en 2013 et 20.7 en 2014. Il atteint 24 jours pour les 50-60 ans et 23 jours pour le plus de 60 ans. **C'est au-delà de 20 jours stockés que le CET est « monétisable ».**

La CFDT demande également quelle est la situation dans les autres structures telles que en DDI ou MEDDE. Elle indique que le bilan social des DDI montre qu'il n'y a pas plus de CET ouverts en DDI qu'en AC (62% des agents).

La CFDT n'est pas convaincue que la récupération des heures supplémentaires soit à l'origine de l'augmentation des jours CET mais plutôt la diminution des effectifs.

L'administration reconnaît que les statistiques présentées ne permettent pas une analyse poussée. Elle indique que l'administration centrale est spécifique notamment avec les fins de parcours professionnel des agents de catégorie A déjà évoquées. Les CET en administration centrale ont été constitués dans les services déconcentrés.

6 - CASPER

L'administration indique que la mise en place d'un nouveau mode de contrôle d'accès, pour des questions de sécurité, impose un changement de technologie des badges. Les badges Gestor sont incompatibles avec le nouveau système de contrôle d'accès. De plus Gestor est obsolète et il n'y a plus de maintenance.

Il a donc été décidé de retenir un nouveau logiciel CASPER (**ConnAître la Situation du PERsonnel**).

CASPER est un logiciel développé par le Ministère de l'intérieur. C'est un outil à vocation inter-ministérielle déjà utilisé dans plusieurs DDI, préfectures et quelques DRAAF soit plus de 10 000 utilisateurs.

Les fonctionnalités de CASPER sont globalement les mêmes que celles de Gestor et le coût serait avantageux les MAG sont sollicitées pour permettre la reprise des données de chaque agent en janvier. Il est conseillé à chacun de bien repérer fin décembre sa situation sur Gestor (copie d'écran) pour vérifier sa situation initiale dans Casper et faire procéder aux éventuels ajustements.

Calendrier de mise en place :

- **Début octobre** : confirmation de la décision de migration vers Casper en fonction des résultats complets des expérimentations
- **Novembre 2015** : découplage du contrôle d'accès et du contrôle de temps sur les sites de **Vaugirard et Lowendal** (actuellement contrôle d'accès et Gestor sont communs).
- **Décembre 2015** : distribution des badges temporaires aux agents.
- **Janvier 2016** : Mise en service d'un badge temporaire dédié à la gestion du temps; le badge actuel restant utilisé pour le contrôle d'accès
- **Juin 2016** : migration du contrôle d'accès à **Barbet de Jouy**; les agents auront deux badges : un définitif pour la gestion du temps et le contrôle d'accès à BJ et le badge actuel pour le contrôle d'accès des autres sites
- **À partir de 2018** les agents auront le seul badge définitif pour la gestion du temps et le contrôle d'accès à tous les sites

En terme d'accompagnement, il est prévu une communication vers les agents et une formation sur les différents sites de l'administration centrale (Varenne, Vaugirard, Toulouse) avec 24 sessions de 1h-1h30 1ere quinzaine de décembre. Le Logiciel CASPER n'est pas complexe

La CFDT souhaite connaître le coût de l'opération? De plus l'opération va durer 2 ans. Ne peut-on réduire ce délai ?

L'administration indique que le coût des badgeuses sera réparti sur les programmes 215, 309, 723. Ce coût est estimé à environ 30 000 euros.

Le coût pour les contrôles d'accès est estimé à 1,3 Million d'euros dont 487 000euros pour Toulouse.

L'opération va en effet s'échelonner sur 2 ans, mais les badges pour la gestion du temps seront distribués dès janvier 2016. Tous les agents auront leur badge « CASPER » dès le mois de janvier, voire dès novembre pour les agents de Lowendal.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>